

AVIS DE PROMULGATION

NOUVEAUX RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Règlements

Règlement 2026-1431-39A concernant la modification de zonage visant à remplacer l'usage public d'une partie du Parc Gilles Villeneuve par un usage résidentiel

Règlement 2026-1431-40A concernant la modification de zonage visant à permettre l'usage 7222 Centre Sportif multidisciplinaire (couvert) dans la zone industrielle I-004, située au sud de la rue Jean-Baptiste-Many

Dates d'approbations

CONSEIL: 18 août 2026

MRC : 17 septembre 2026

CONSEIL : 18 août 2026

MRC : 17 septembre 2026

> CONSULTATION

Site Internet de la Ville de Chambly :
chambly.ca

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 22 septembre 2026



Me Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlements 2026-1431-39A et 2026-1431-40A

> Je soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 22 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 22^e jour du mois de septembre 2026.



La greffière de la Ville,
M^e Nancy Poirier